

Conseil Municipal de Lestiac

Séance du 10 avril 2017

Une convocation a été adressée par le Maire à chaque membre du Conseil Municipal le 04 avril 2017. La séance est ouverte à 19 heures.

PRESENTS : MM. MORENO, FOURCADE, GUENANT, BOUCHET, Mmes BECUWE, IRIARTE, LAVILLE, SANCIER, GUILLERY-DENONAIN (à partir de 19 h 15), MM. DUPONT, OUCHEN

EXCUSEES : Mme PINELLI avec pouvoir Mme LAVILLE, Mme MAILLOU avec pouvoir Mme SANCIER, Mme GUILLERY-DENONAIN avec pouvoir M. FOURCADE (jusqu'à 19 h 15).

Secrétaire de séance : M. OUCHEN

Délibération 2016-012 : approbation du compte rendu de la séance précédente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 mars 2017.

Délibération 2017-013 : Démission d'Alain Lecarznel, Conseiller Municipal

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la démission d'Alain Lecarznel en sa qualité de Conseiller Municipal. Il donne également lecture de son courrier en réponse.

Délibération 2017-014 : fixation des taux des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2017 et propose de maintenir les taux fixés en 2016, soit :

TAXE HABITATION	taux	14.00
TAXE FONCIERE/BATI	taux	20.11
TAXE FONCIERE/NON BATI	taux	73.53

Le produit attendu d'un montant de 177.284 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir ces taux pour l'année 2017.

19 h 15, Mme GUILLERY-DENONAIN arrive.

Délibération 2017-015 : Compte de gestion 2016

Le compte de gestion a été établi par le Percepteur de Cadillac à la clôture de l'exercice.

Il présente un résultat négatif de l'exercice 2016 de 122.744,47 € et si l'on tient compte des reports 2015 (+80.635,40 €), d'un résultat de clôture de l'exercice 2016 à - 42.109,07 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du compte de gestion ; il n'appelle ni observation, ni remarque.

Délibération 2017-016 : Compte administratif 2016

Il est présenté le compte administratif 2016.

Le résultat de l'exercice 2016 est de - 122.744,47 € ; soit en fonctionnement + 42.834,55 € et - 165.578,82 € en investissement.

En fonctionnement, les dépenses de l'exercice s'élèvent à 392.740,64 € et les recettes à 435.574,99 € auquel s'ajoute un excédent de fonctionnement reporté 2015 de 138.375,30 €.

En investissement, les dépenses de l'exercice s'élèvent à 330.779,92 € et les recettes de l'exercice à 165.201,10 € auquel s'ajoute le déficit reporté 2015 de 57.739,90 €.

Le compte administratif dégage un déficit de clôture en fin d'exercice 2016 de - 42.109,07 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à + 105.495 € (soit en dépenses 46.068 € et en recettes 151.563 €).

Le résultat de clôture est excédentaire de 63.385,93 €.

Le Maire se retire, laissant la présidence au 1^{er} adjoint, Monsieur Fourcade.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2016.

Délibération 2017-017 : affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	+	42 834.35
Résultat reporté de l'ex, antérieur (ligne 002 du CA)	+	138 375.30
Résultat de clôture à affecter	+	181 209.65

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement de l'exercice	-	165 578.82
résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	-	57 739.90
résultat comptable cumulé	-	- 223 318.72

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	-	46 068.00
recettes d'investissement restant à réaliser	+	151 563.00
solde des restes à réaliser	+	105 495.00

résultat d'investissement	-	117 823.72
---------------------------	---	-------------------

Affectation du résultat de la section d'exploitation

résultat excédentaire	+	181 209.65
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)	-	117 823.72
En excédent reporté à la section d'exploitation non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N+1	+	63 385,93

section fonctionnement		section investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	R 002	D 001	R 1068
	+63 385,93	- 223 318,72	+ 117 823,72

Délibération 2017-018 – approbation du budget primitif 2017

Le budget primitif 2017, étudié par la commission des finances, est présenté aux membres du Conseil municipal. Celui-ci s'établit ainsi :

- en fonctionnement :

il s'équilibre à la somme de 471.527 € et tient compte de l'excédent reporté de 63.385,93 €.

- en investissement :

Il est présenté en équilibre à 593.641 €. Il prévoit : matériel, la rénovation des bâtiments 15. Place Victor Hugo et les bâtiments 13. Chemin du chêne de la Liberté, la toiture de l'Eglise, des travaux de voirie et d'aménagement paysager... ainsi la première échéance de la participation au financement de la construction de la caserne des pompiers de Béguey-Cadillac.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2017-019 – adhésion à Gironde Ressources

Le Département de la Gironde a créé un établissement public Gironde Ressources. Cet établissement conseille les collectivités adhérentes et apporte une expertise juridique dans les domaines variés du droit des collectivités territoriales. Le maire propose d'adhérer.

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 qui a pour objet de valider les conditions de la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »,
- d'adhérer à « Gironde Ressources »,
- d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale,
- de désigner le Maire, Guy MORENO et son suppléant, Daniel BOUCHET, pour siéger au sein de « Gironde Ressources »,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 2017-020 – élection d'un délégué suppléant au SIAEPA de Langoiran

A la suite de la démission d'Alain Lecarzunel, et conformément aux dispositions de l'article L2121-33 du CGCT, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau délégué.

Le Conseil Municipal procède au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection d'un délégué remplaçant.

Est candidat : Laurent FOURCADE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- nombre de bulletins blancs : 0
- reste pour nombre de suffrages valables : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu : Laurent FOURCADE – 13 voix

Monsieur FOURCADE est élu délégué suppléant au SIAEPA de la Région de Langoiran.

Questions diverses

Salle des Fêtes : Règlement pour la location aux associations extérieures

Monsieur Dupont informe que la salle des fêtes de Lestiac est très sollicitée par les associations extérieures au détriment des particuliers Lestiacais ou associations communales. Le règlement prévoyait une participation de 500 € pour les associations extérieures qui utilisent la salle des fêtes mais la participation n'a jamais été appelée pour les associations basées sur le territoire de la C.D.C. du Vallon de l'Artolie.

Il propose de revoir le règlement et de demander le versement d'un forfait pour les associations extérieures.

D'autre part, la salle des fêtes, après utilisation, n'est pas toujours rendue très propre. Il est également proposé la mise en place d'une caution ménage.

La salle des fêtes de Paillet va être en travaux durant une année. Une association de Paillet a sollicité la salle des fêtes de Lestiac durant ces travaux pour continuer son activité sportive. Monsieur le Maire a donné un accord de principe tout en demandant à l'association de laisser la salle propre, les tables de la cantine en place ...

La commission « Associations » est chargée de proposer au Conseil Municipal une modification du règlement en tenant compte des différents points énoncés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Guy Moréno	Laurent Fourcade	Pierre Guénant	Daniel Bouchet
Marie-Pierre Becuwe	Brigitte Iriarte	Francine Maillou (pouvoir Mme Sancier)	Micheline Pinelli (pouvoir Mme Laville)
Monique Laville	Benoît Dupont	F. Guillery-Denonain	Claire Sancier
Jamel Ouchen			